



## Mutuelle et visite médicale

-----  
Par papy2766

Bonjour

La mutuelle et la visite médicale sont elles obligatoire pour tous types de contrat ?

Je suis en CDD d'usage et rien de tout ça, est ce normal ?

Merci

-----  
Par kang74

Bonjour

Travaillez vous dans le secteur public ou chez un particulier employeur ?

Quelle est la durée prévisible de votre CDU ?

La Visite préalable à l'embauche doit être passée dans les 3 mois sauf exception :

Article R4624-15

Modifié par Décret n°2016-1908 du 27 décembre 2016 - art. 1

Lorsque le travailleur a bénéficié d'une visite d'information et de prévention dans les cinq ans ou, pour le travailleur mentionné à l'article R. 4624-17, dans les trois ans précédant son embauche, l'organisation d'une nouvelle visite d'information et de prévention n'est pas requise dès lors que l'ensemble des conditions suivantes sont réunies :

1° Le travailleur est appelé à occuper un emploi identique présentant des risques d'exposition équivalents ;

2° Le professionnel de santé mentionné au premier alinéa de l'article L. 4624-1 est en possession de la dernière attestation de suivi ou du dernier avis d'aptitude ;

3° Aucune mesure formulée au titre de l'article L. 4624-3 ou aucun avis d'inaptitude rendu en application L. 4624-4 n'a été émis au cours des cinq dernières années ou, pour le travailleur mentionné à l'article R. 4624-17, au cours des trois dernières années.

-----  
Par papy2766

Bonjour

Non je ne suis pas dans le secteur public. Me dernière visite médicale remonte à 2012 lorsque que j'occupais un poste de responsable de rayon en grande distribution. Ensuite j'ai commencé dans une entreprise en 2018 en CDU pour effectuer des contrôles de conformité de travaux CEE, puis j'ai changé d'entreprise pour effectuer le même travail en 2022, puis actuellement je cumule 2 CDU. C'est trois entreprises sont sous le même dirigeant.

Mon CDU est renouvelé tous les ans, il est mentionné qu'il est valable 15 jours à la signature et renouvelé automatiquement à chaque acceptation de missions. Cela aussi me semble étonnant vu l'activité des entreprises, depuis 2018 je fais le même travail et en CDU.

Et pour la mutuelle ?

Merci